



GUIDE POUR LES ACTIONS DE FORMATIONS ET LE HANDICAP

PILIER HANDICAP	MASSAGES	REGARD	ONGLES	MAQUILLAGE	EPILATIONS	SOINS
VISUEL		HV1	HV1	HV1	HV1	
AUDITIF						
MOTEUR	HM1	HM2	HM2	HM2	HM2	HM1
COGNITIF	HC2	HC3	HC3	HC3	HC3	HC2

LEGENDE TABLEAU :

HV : HANDICAP VISUEL

HA : HANDICAP AUDITIF

HM : HANDICAP MOTEUR

HC : HANDICAP COGNITIF

1/2/3 : ORDRE DE PRIORITE POUR TROUVER UNE ADAPTABILITE AUX FORMATIONS

Afin de faciliter le parcours, ce tableau est complété par des signes afin de mieux comprendre les enjeux de mise en place d'aménagements :

++ : aménagement majeur :

il s'agit de voir comment il est possible ou non d'aménager la formation avec peut-être des délais supplémentaires

-- : aménagement mineur :

Il s'agit de voir qu'il y a une possibilité très aisée de mettre en place des aménagements

ATTENTION SELON LE DEGRE DE HANDICAP

CERTAINES FORMATIONS SERONT ACCESSIBLES AVEC LES AMENAGEMENTS MAIS D'AUTRES NON.

Dans tous les cas, la meilleure des solutions est de prendre contact afin d'échanger plus aisément sur le handicap, et ainsi personnaliser le parcours de formation.



Lors de nos échanges, nous vous orienterons vers des organismes spécialisés dans l'accompagnement du handicap.

Nous mettrons alors tout en œuvre pour ces différents points :

1. Travail sur les besoins spécifiques des apprenants en situation de handicap.
2. Suite à l'analyse des besoins : mise en place d'outils adaptés pour les formations en conséquence.
3. Aménagement des locaux : nous suivrons les recommandations pour rendre les locaux de formation accessibles aux personnes en situation de handicap . Location de salle adaptée ou déplacement chez l'apprenant . Nous nous déplaçons dans un rayon d'une heure autour de Crest 26400 en voiture, le siège n'étant pas aux normes handicap moteur, visuel .